

# 6.1

## Avis et communiqués

---

---

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### **Décision générale visant une prolongation de la période de transition pour l'appariement le jour de l'opération**

(voir section 7.1 du présent bulletin)

### **Avis 24-307 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières – Dispense de l'application des dispositions transitoires : prolongation de la période de mise en œuvre progressive prévue par le *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles***

(voir section 7.1 du présent bulletin)